



Rapport de la commission des finances du Conseil communal de Villeneuve sur le préavis n° 11/2016 relatif à la réfection des services industriels de la Tour Rouge – 2^e étape.

Président : Marcel David YERSIN

Rapporteur : Thibaut CORNET

Membres : Doina HUMBEL
Charles-Henri PILET
Gilbert de CRISTOFARO

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances chargée de rapporter sur le présent préavis s'est réunie à trois reprises, notamment en date du 10 janvier 2017, en présence de M. Michel Oguey, vice-syndic et délégué de la Municipalité en charge du dossier. La commission le remercie pour sa disponibilité et ses réponses précises et détaillées.

1 Introduction

La commission s'est intéressée à savoir pourquoi ces travaux n'ont pas été entrepris plus tôt, sachant qu'ils étaient prévus en 2009. Selon M. Oguey, ceci s'explique par le fait que de gros investissements, auxquels la Commune a dû faire face dernièrement, ont nécessité ce report : soit la construction de la nouvelle salle de gymnastique et les travaux entrepris au collège de la Tour Rouge.

2 Economies futures

La commission des finances relève, tout comme M. Oguey, que la conduite d'eau potable subit actuellement des pertes et que les canalisations de récolte des eaux sont encore en système unitaire. Le passage à un système séparatif permettra une différenciation intéressante des eaux claires et des eaux usées. Le coût de l'épuration de l'eau claire étant facturé par le SIGE au même prix que celle des eaux usées, ces travaux, une fois terminés, amèneront d'avantageuses économies. Tout comme la réalisation d'une nouvelle conduite d'amenée d'eau potable.

3 Coûts

Les montants des travaux ont été calculés sur la base de soumissions rentrées, ce qui garanti une bonne maîtrise des coûts. Les chiffres annoncés tiennent compte, selon M. Oguey, de marges suffisantes.

On retrouve en page 9 du dernier plan d'investissement un montant de CHF 750'000.- pour les travaux des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires et le remplacement de la conduite d'eau

potable. Ce montant est basé sur des estimations, tandis que le présent préavis tient compte de soumissions rentrées. L'aménagement routier et l'éclairage public ne sont pas prévus dans le plan d'investissement.

Tels que présentés dans le présent préavis, soit de manière détaillée, les montants engagés par travaux représentent :

| | | |
|--|-----|-----------|
| - Collecteurs eaux usées et eaux claires | CHF | 226'000.- |
| - Remplacement de la conduite d'eau potable | CHF | 501'000.- |
| - Éclairage public | CHF | 50'000.- |
| - Création d'un trottoir et réfection de la chaussée | CHF | 287'000.- |

Soit un total hors taxe CHF **1'064'000.-**

Si l'on reprend les coûts de manière globale et par nature, la répartition est la suivante :

| | | |
|----------------------|-----|-----------|
| - Génie civil | CHF | 485'000.- |
| - Forage dirigé | CHF | 210'000.- |
| - Appareillage | CHF | 145'000.- |
| - Romande Energie | CHF | 25'000.- |
| - Divers et imprévus | CHF | 79'000.- |

Ce qui représente un total de travaux de CHF 944'000.-
auquel il faut ajouter les honoraires et frais d'ingénieur CHF 120'000.-

Pour un total hors taxe de CHF **1'064'000.-**

Cette manière de présenter les coûts détermine les différents marchés. Tous les travaux sont soumis à la loi sur les marchés publics, seuls les travaux de génie civil ont fait l'objet d'une procédure de type dite « ouverte ou sélective », en raison du dépassement possible de la valeur-seuil pour ce marché.

4 Subventions ou participations

Le Municipal délégué a confirmé qu'une subvention de l'établissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA) prendra en charge 25 à 28% du coût des travaux en rapport avec l'eau potable, soit CHF 501'000.-. Cela représente une aide de CHF 125'250.- à 140'280.- qui sera calculée en fonction des coûts réels facturés.

Selon M. Oguey, ni la convention avec la Romande Energie sur l'éclairage public, ni l'accord sur la remise en état de la route menant à Sonchaux avec les promoteurs du projet FMHL+ (Forces Motrices Hongrin – Léman), ne prévoient une prise en charge de leur part d'une partie des coûts.

La commission des finances s'étonne que les accords dans le cadre du projet FMHL+, dont l'objectif est l'augmentation de puissance de la centrale de pompage-turbinage de Veytaux n'aient pas porté sur le tronçon qui fait l'objet de ce préavis. En effet, cette portion de route a subi une détérioration rapide suite au passage incessant des camions chargés des travaux sur le site de Sonchaux. Depuis que la remise en état des terrains nécessaires à la cheminée d'équilibre est terminée, il y a peut-être lieu de rediscuter cela et de placer cet utilisateur occasionnel particulier devant ses responsabilités.

5 Financement

La commission des finances relève que l'épuration et l'aménée d'eau bénéficient d'un compte affecté, basé sur le principe du consommateur ou pollueur / payeur. Ce compte affecté a un fond de réserve qui se monte actuellement à environ CHF 2'000'000.-. S'agissant d'eau, il n'est pas prévu de « puiser » dans ce compte pour ce préavis, comme l'a confirmé M. Oguey. Ceci pour mieux faire

face à de gros investissements futurs, qui sont : la conduite d'eau en Tinière et le PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux) de la zone industrielle qui représentent environ CHF 12'000'000.- Comme précisé, le financement de l'investissement du présent préavis sera donc assuré par un recours à l'emprunt.

Telle que présentée en page 6 du préavis, la charge financière sera de CHF 44'320.50, ce qui est raisonnable pour la commission des finances. Il est à noter qu'il est probable que le taux d'intérêt réel soit négocié à un taux inférieur que celui retenu dans le calcul. Il s'agit donc bel et bien d'un plafond. Pour les années suivantes, comme souligné dans le préavis, les intérêts seront dégressifs en fonction des amortissements financiers effectués.

6 Conclusions

La commission des finances relève que ces travaux sont nécessaires à ses yeux. La remise en état complète de la route avec création d'un trottoir en lieu et place d'une simple réfection du revêtement bitumineux de la fouille des services industriels ne semble pas être un surcoût démesuré vu l'état actuel de la route de la Tour Rouge.

Les charges engendrées par ces travaux sont supportables pour les comptes communaux. C'est donc à l'unanimité des membres, que la commission des finances se rallie aux conclusions proposées par la Municipalité dans ce préavis.

7 Décisions

Compte tenu de ce qui précède, la commission des finances, vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Villeneuve

Vu le préavis N° 11/2016 concernant la réfection des services industriels de la Tour Rouge 2^e étape,

Ouï le rapport de la commission des finances chargée de l'étude de cet objet,

Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

- 1) d'approuver la réfection des services industriels de la Tour rouge 2^e étape, conformément au programme des travaux présenté dans le préavis municipal n° 11/2016 ;
- 2) d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 1'149'000.- TTC ;
- 3) d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par un emprunt aux meilleures conditions du marché ;
- 4) d'autoriser la Municipalité à amortir le montant de CHF 1'149'000.- sur une période de 30 ans, au prorata des chapitres concernés.

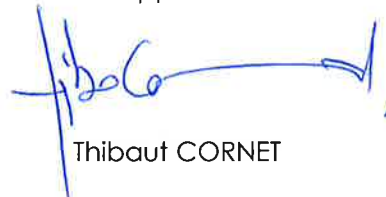
Au nom de la commission des finances, Villeneuve, le 28 février 2017 :

Le président



Marcel David YERSIN

Le rapporteur



Thibaut CORNET